

## Le titre-repas électronique enfin dévoilé !

*Démonstration en « Live » ce vendredi par les deux émetteurs de titres-repas belges.*

*Bruxelles, le 16 avril 2010. Pour la première fois depuis que l'on parle des titres-repas sous forme électronique, les deux émetteurs, Sodexo et Accor Services, ont organisé une démonstration en présence du Ministre pour l'Economie et la Simplification Administrative Vincent Van Quickenborne.*

Plus de 250 millions de titres-repas papier circulent chaque année dans les mains de plus de 1,3 millions de travailleurs. C'est l'avantage extralégal préféré des Belges.

Afin de diminuer le poids de la gestion administrative que le titre-repas exige de la part des employeurs et des commerçants, le Ministre Van Quickenborne a entamé il y a quelques temps un projet de simplification visant à dématérialiser ce processus.

Le ministre pour la Simplification administrative Van Quickenborne a déclaré : *"Je me réjouis qu'après quatre ans de concertation et de pourparlers, le titre-repas électronique se concrétise réellement. Deux acteurs importants proposent aujourd'hui un produit concret. Ce système de titres-repas électroniques sera plus facile, plus sûr et plus efficace pour les employeurs, pour les commerçants et pour les travailleurs."*

Fin février, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux. Pour rappel, ces projets - qui doivent encore être publiés au Moniteur - donnent un cadre réglementaire à l'introduction des titres-repas électroniques et prévoient entre autres :

- Le libre choix entre les titres-repas électroniques et les titres-repas papier. Ce choix devra être réglé par une convention collective de travail.
- Les titres-repas électroniques auront la même validité que les titres-repas papier et devront également être utilisés pour l'achat de repas ou d'aliments prêts à la consommation.
- Le support utilisé pour le paiement par titres-repas électroniques ainsi que son utilisation seront gratuits pour le travailleur.
- Les coûts directs et indirects portés par les employeurs et les commerçants pour l'offre et l'acceptation des titres-repas électroniques ne pourront excéder les coûts directs et indirects actuels.
- Les titres-repas électroniques ne seront pas remis aux travailleurs mais seront crédités sur un compte titres-repas.

Les deux émetteurs actuels de titres-repas en Belgique, Accor Services et Sodexo, ont mis en place des systèmes qui permettront aux entreprises et aux commerçants de réduire considérablement leur charge administrative, et aux bénéficiaires de profiter de cet avantage extra-légal en toute sécurité.

### **Chez Sodexo.**

**Une Carte Sodexo à puce, une solution qui rappelle au plus grand nombre un geste quotidien.**

Sodexo a choisi comme partenaire technologique Atos Worldline. Le choix d'Atos Worldline garantit la fiabilité, la sécurité et la simplicité du système.



La Carte Sodexo est liée à un compte appartenant au travailleur. Ce compte est crédité chaque mois. Le travailleur pourra utiliser la Carte Sodexo dans l'ensemble des 150.000 terminaux de paiement belges (Bancontact/Mister Cash), ainsi que dans d'autres terminaux agréés par l'EPCI (Electronic payment Certification Institute). Outre une grande facilité d'utilisation, ce système offre également toutes les mesures de sécurité dont bénéficient les cartes bancaires.

Parmi les critères qui ont prévalu à la mise en place de cette solution, les plus importants sont certainement l'ultra-sécurité d'un système qui modifie le moins possible les habitudes des employés (300 millions de transactions sont opérées chaque jour en Belgique via ces terminaux), l'investissement réduit pour les commerçants (le terminal nécessaire pour accepter la Carte Sodexo est déjà présent dans la petite et grande distribution) et la simplicité d'utilisation pour les entreprises et les magasins (cette solution permettra de simplifier le paiement aux caisses, le traitement par les commerçants, la gestion et la distribution au sein des entreprises).

Et pour les magasins qui ne sont pas équipés de ce type de terminal, Sodexo proposera une alternative correspondant aux besoins du marché. Tout est mis en œuvre pour que la Carte Sodexo soit utilisable aux mêmes endroits que le Lunch Pass<sup>®</sup> papier.

*« Nous avons voulu gérer ce dossier en bon père de famille. En choisissant Atos Worldline pour la gestion de l'entièreté du processus de paiement, nous avons privilégié la solution la plus fiable. Elle n'est pas révolutionnaire, elle a simplement fait ses preuves en Belgique et est connue de tous. Le passage du papier à l'électronique est déjà un changement important en soi pour le travailleur et l'employeur. »* explique Philippe Symons, directeur général de Sodexo Motivation Solutions.

#### **Chez Accor Services.**

#### **Une solution aussi accessible pour les petits commerçants.**

Comme le préconisait l'arrêté royal, le titre-repas électronique se présente sous forme de carte de paiement, similaire à celle que l'on utilise tous les jours, utilisable sur les terminaux existants.

*« Mais afin de garantir le succès de ce nouveau support et l'accès à un réseau aussi large que celui du titre-repas papier, il fallait imaginer aussi un système plus accessible pour les petits commerçants, ne leur imposant pas l'achat d'un terminal onéreux »,* déclare Jean-Bernard Trussart, Directeur Général chez Accor Services Belgique.

C'est tout l'objet du pilote mené par Accor Services depuis un an auprès de 15 clients à Anvers, Bruxelles et Namur. Ce sont 950 employés qui ont pu tester un système « contactless » dans un réseau de 70 affiliés.

Lors de sa commercialisation, la carte Ticket Restaurant<sup>®</sup> sera équipée des technologies « contact » et « contactless ». Le bénéficiaire pourra dès lors utiliser sa carte Ticket Restaurant<sup>®</sup> aussi bien chez les petits commerçants (nouveau réseau « contactless »), qu'auprès des établissements déjà équipés de terminaux « contact ».

Une première enquête de satisfaction fait ressortir l'intérêt des participants pour la rapidité et l'efficacité de la solution « contactless », son aspect pratique, sa sécurité et aussi le fait que cette solution réduit la consommation de papier.



Quant aux commerçants, ils apprécient particulièrement son aspect innovant, l'importante réduction de la charge administrative, la rapidité du remboursement ainsi que la facilité, la rapidité et la sécurité de la transaction.

### Next Step

Les entreprises émettrices de titres-repas électroniques doivent être agréées sur la base de certaines conditions reprises dans l'arrêté. Ces agréments se feront par les ministres des Affaires sociales, de l'Emploi, des Indépendants et des Affaires économiques suite à un avis motivé d'un comité d'avis et de contrôle ad hoc. Ce processus ne débutera que deux mois après la publication de l'arrêté et devrait prendre trois mois. L'entreprise agréée devra bien évidemment se plier aux réglementations en vigueur en termes de respect de la vie privée.

Les premiers paiements en titres-repas électroniques sont attendus à la fin de l'année 2010.

#### A propos de Sodexo

Créé par Pierre Bellon à Marseille en 1966 et leader des services de Restauration et de Facilities Management sur la plupart de ses marchés, Sodexo emploie plus de 380 000 personnes dans 80 pays. Sodexo a réalisé pour l'exercice 2008-2009, clos le 31 août 2009, un chiffre d'affaires de 14,7 milliards d'euros. Coté sur Euronext Paris, le Groupe représente aujourd'hui une capitalisation boursière de plus de 7,9 milliards d'euros.

Filiale de Sodexo, **Sodexo Motivation Solutions** offre aux entreprises publiques et privées une gamme complète et innovante de services, destinée à dynamiser et à fidéliser leurs salariés ainsi qu'à optimiser la gestion de leurs politiques salariales. Au niveau mondial, l'activité Sodexo Motivation Solutions est présente dans 31 pays, sur 4 continents. Fort de 3.400 collaborateurs, Sodexo Motivation Solutions compte 375.000 clients (hors particuliers), 25,6 millions de bénéficiaires et 1 million de partenaires affiliés. L'activité a réalisé pour l'exercice 2008-2009 12,1 milliards d'euros de volume d'émission.

**Sodexo Belgique** emploie près de 4.000 personnes et compte deux activités: l'activité Restauration et Facilities Management, et l'activité Motivation Solutions. L'activité Restauration et Facilities Management offre une gamme complète de services: Food Services, incluant le catering et la distribution automatique. A cela s'ajoutent les services de Facilities Management, tels que l'entretien technique des bâtiments et des installations, la distribution de courrier, la réception, l'entretien du jardin, etc.

L'activité Motivation Solutions emploie 240 personnes.

[sodexo.be](http://sodexo.be)

#### A propos d'Accor Services en Belgique :

##### Leader belge et mondial sur le marché des services prépayés (53,5 % de part de marché en Belgique. Source Fedis)

- Une large gamme de produits dont les plus connus sont le Ticket Restaurant®, le Ticket Compliments® Supreme Award dont le volume d'émission est en constante croissance
- Un réseau de 50.000 affiliés, 35.000 entreprises clientes et plus d'un million et demi d'utilisateurs

**Accor**, groupe mondial et leader européen dans l'hôtellerie, leader mondial dans les services aux entreprises et aux collectivités publiques, est présent dans près de 100 pays avec 150 000 collaborateurs. Il met au service de ses clients le savoir-faire acquis depuis plus de 40 ans dans ses deux grands métiers :

- **L'Hôtellerie**, avec les marques Sofitel, Pullman, MGallery, Novotel, Mercure, Suitehotel, Ibis, all seasons, Etap Hotel, Formule 1 et Motel 6, représentant 4000 hôtels et près de 500 000 chambres dans 90 pays, ainsi que ses activités complémentaires, avec notamment Lenôtre ;
- **les Services**, **33 millions de personnes bénéficient dans 40 pays** des prestations de Accor Services (avantages aux salariés et aux citoyens, récompenses et fidélisation, gestion des frais professionnels).

#### Contacts presse :

Sodexo :

Jos Trippaers, Sodexo Motivation Solutions, [trippaers@sodexo.com](mailto:trippaers@sodexo.com)

Cathy Schoels, 0477/680 280, [schoels@gmail.com](mailto:schoels@gmail.com)

Accor :

Marie Cordiez, tel 02/ 678 28 46 ou [cordiez@accor-services.be](mailto:cordiez@accor-services.be)